



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 24/10/2023

DATE D’AFFICHAGE : 10/11/2023

PRESENTS : M. Patrick POCHON Maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints – M. Christian CAME, Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Florent VOULOIR, Mme Emmanuelle LEDENT

ABSENTS EXCUSES : M. Stéphane CHOULER

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Emmanuelle LEDENT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme -- Révision du PLU -- Délibération concernant l’adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy au SDESM -- Compte-rendu de la réunion publique sur les énergies renouvelables -- Aménagement rue du Père Bard -- Projet de lotissement chemin de Buthiers -- Point sur l’affaire Devilliers -- Point sur le PLUi -- Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 est adopté à l’unanimité.

1) URBANISME

Le 05/10/2023 – **Monsieur FAROUAULT** : 24 rue de la Libération -- Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour la pose de volets roulants blanc photovoltaïques en façade. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 07/10/2023. Arrêté d’autorisation délivré le 10/10/2023.

Le 06/10/2023 – **Madame BRYUNINA** : 38 rue Saint Martin. Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour changement de couleur de la verrière et fenêtre sur pignon. De blanc à marron brun en accord avec les menuiseries existantes (RAL 203020). Arrêté d’autorisation délivré le 10/10/2023.

Le 07/04/2023 – **Société EFFY pour Madame VANDERLEENENE** : 30 rue Charles de Gaulle – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour une isolation extérieure de l’habitation avec enduit blanc crème, RAL 609005 du nuancier du PNRGF. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2) RÉVISION DU PLU

Monsieur René MOULIN, 1^{er} adjoint prend la parole et présente au Conseil Municipal le courrier de demande de modification du PLU en vue de la construction d'un hangar agricole, adressé par Monsieur Pierre-Edouard POCHON, représentant la SCEA de la ferme aux cailles.

Monsieur Pierre-Edouard POCHON projette de construire son bâtiment agricole, servant à stocker son matériel et ses productions céréalières, en zone A sur le hameau de Marlanval.

Cette zone est actuellement inconstructible sur une bande de 75 mètres le long de la RD152. Lors de la rédaction du PLU, il n'a pas été tenu compte de l'application de loi Barnier autorisant la construction de bâtiment agricole.

Afin de permettre à cet agriculteur de réaliser son projet, une modification allégée du PLU doit être lancée par la CAPF. Cette modification ne concerne que le règlement.

Ce projet s'inscrit dans le développement de la commune en permettant à une exploitation agricole de s'éloigner de la zone urbaine afin d'éviter des nuisances et de participer à la production d'énergie renouvelable avec une toiture de panneaux photovoltaïques.

Monsieur René MOULIN demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter Monsieur le Président de la CAPF afin de lancer la modification allégée du PLU.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à 9 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, autorisent Monsieur MOULIN à solliciter Monsieur le Président de la CAPF pour que la modification allégée du PLU soit lancée afin de permettre la construction de bâtiment agricole le long de la RD152.

3) DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ADHÉSION DES COMMUNES DE DAMMARTIN-EN-GOËLE ET HÉRICY AU SDESM

Suite au comités syndicaux du SDESM du 9 mars et du 6 avril 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Dammartin-en-Goële et de la commune d'Héricy, ces adhésions ont été entérinées.

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dammartin-en-Goële et d'Héricy

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et d'Héricy et autorisent Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatées, par arrêté inter préfectoral, les adhésions précitées.

4) COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue le samedi 4 novembre au sujet de la loi APER au Conseil Municipal.

Cette réunion publique a permis de rassembler 25 habitants.

Après avoir exposé le contenu de la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Monsieur le Maire a présenté la cartographie incluant les protections réglementaires ainsi que l'occupation du sol.

La volonté de pouvoir développer le photovoltaïque individuellement et par les exploitations agricoles est mise en avant.

Une enquête va être menée afin de recenser les installations déjà en place sur la commune ainsi que les projets.

Il serait souhaitable de faciliter l'installation des panneaux en zone ABF et de permettre l'installation dans les carrières.

Concernant la géothermie, Monsieur le Maire expose la possibilité de réaliser une étude de faisabilité afin de prévoir le remplacement de la chaudière au fioul de la mairie.

A propos de l'éolien, Monsieur le Maire propose de déterminer des zones d'exclusion afin de protéger notre environnement et nos paysages. Il faut rester vigilant même si le schéma départemental n'est pas compatible sur le territoire de la commune.

Enfin, Monsieur le Maire informe les habitants qu'un registre de concertation est mis à disposition à la mairie aux heures des permanences et que toutes suggestions, remarques ou avis peuvent également être communiqués à la mairie à

l'adresse mail : mairie.boissy-aux-cailles@wanadoo.fr ou sur le site de la commune boissyauxcailles.fr jusqu'au 18 novembre.

Le Conseil Municipal devra se prononcer et prendre une délibération approuvant les zones d'accélération et les zones d'exclusion lors de la séance du 29 novembre.

5) AMÉNAGEMENT RUE DU PERE BARD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'aménagement transmise par le cabinet ECMO d'un montant HT de 452 200€.

En tenant compte des subventions de la Région ainsi que du Département à hauteur de 70%, il resterait à la charge de la commune pour ce projet un montant de 135 660€ auquel il faut ajouter l'avance de la TVA de 90 440€, soit 235 000€.

Des études réalisées par la CAPF ont décelé la présence d'amiante dans l'enrobé qui devra subir un traitement particulier lors du grattage et des frais de mise en décharge supplémentaires de 117 000€.

Ce projet d'aménagement d'un montant de 352 000€ à la charge de la commune est trop élevé.

Monsieur le Maire propose de revoir ce projet et de refaire une étude afin de voir quelles autres possibilités s'offrent à la commune.

6) PROJET DE LOTISSEMENT CHEMIN DE BUTHIERS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'aménagement transmise par le cabinet ECMO et propose que la commune participe à cet aménagement à la hauteur de la taxe d'aménagement perçue dans le cadre de cette opération. Il propose au Conseil Municipal de mettre en place un PUP (Projet Urbain Partenarial). Le PUP n'est pas une taxe d'urbanisme mais une participation. Il s'agit d'une méthode de financement contractualisé, permettant le financement en tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou d'aménagements.

7) POINT SUR L'AFFAIRE DEVILLIERS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Sylvain BOUILLON qui informe le Conseil Municipal des derniers éléments concernant cette affaire suite à l'audience du 26 octobre devant la Cour D'Appel de Paris à laquelle il a assisté.

Les deux dossiers relatifs à Monsieur DEVILLIERS ont été évoqués lors de cette audience.

Les deux décisions ont été mises en délibéré au 21 décembre 2023.

8) POINT SUR LE PLUI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du PLUi suite aux différents ateliers qui se sont tenus.

Une réunion est prévue le 13 novembre prochain avec le cabinet Citadia. Un point complet sera proposé au Conseil Municipal en fin d'année ou début d'année prochaine incluant le zonage de la loi APER.

9) DIVERS

-Noël des enfants

La date retenue est le samedi 16 décembre à 17h, tous les habitants sont conviés.

Au programme cette année : -17h feu d'artifice (terrain de loisirs),

-17h30 arrivée du Père Noël et distribution des cadeaux,

- Goûter dans la cour de la mairie (gaufres, crêpes, vin et chocolat chauds, boissons)

Une commande de guirlandes et de 4 sapins est passée.

La commune lance un appel à volontariat pour la réalisation de crêpes et gaufres.

-Repas des aînés

La date du repas des aînés est arrêtée au dimanche 24 mars 2024.

-Les cahiers de Boissy

Le CM approuve le paiement de 200€ HT à Mme Gaëlle Tamas pour financer la réalisation du journal de Boissy.

-RGPD Règlement général sur la protection des données

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion propose une nouvelle prestation pour se mettre en conformité par rapport au RGPD, le SDESM ne gérant plus ce service.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de prendre contact avec le CDG77 afin de recueillir toutes les informations et de pouvoir signer ainsi les documents nécessaires à la mise en place de ce service assuré par ADICO.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à prendre contact avec le centre de gestion et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du RGPD.

-Compte-rendu de visite ID77 – projet de mise en place d'une pompe à chaleur géothermique afin de remplacer la chaudière existante.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite d'un conseiller en énergie partagé de Seine et Marne environnement, ID77, afin de réaliser une étude concernant le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur géothermique

- **Demande de Stéphane Chouler rapportée par Nathalie Biel** afin d'étudier la mise en place d'ampoules LED et d'adaptateurs sur les lampadaires. Une demande va être formulée au SDESM dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h



Le Maire,
Patrick ROCHON

Mme Nathalie BIEL

M. René MOULIN

Mme Françoise GREHIER

M. Christian CAME

Mme Florence MILLET

M. Sylvain BOUILLON

M. Stéphane CHOULER
Absent excusé

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Chouler', with a long horizontal stroke extending to the left.

Mme Emmanuelle LEDENT
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Ledent', with a horizontal line under the last part of the name.

M. Bruno ROUSSEREAU

M. Florent VOULOIR

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Florent Vouloir', with a distinct 'V' and 'O'.